

Avis publics



ORDONNANCES NUMÉROS 2026-26-040 à 2026-26-045

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté, à sa séance du 6 juillet 2026, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE NUMÉRO 2026-26-040, permettant exceptionnellement le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur le bruit* (RCA-180, articles 7 (2°) et 39);

ORDONNANCE NUMÉRO 2026-26-041, permettant exceptionnellement de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8);

ORDONNANCE NUMÉRO 2026-26-042, permettant exceptionnellement de procéder à la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

ORDONNANCE NUMÉRO 2026-26-043, permettant l'installation de bannières portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5);

ORDONNANCE NUMÉRO 2026-26-044, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7);

ORDONNANCE NUMÉRO 2026-26-045, afin de permettre l'installation des aménagements cyclables sur l'avenue du Midway, entre la rue Rachel Est et l'avenue du Mont-Royal Est, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

Lesdites ordonnances sont annexées au présent avis.

Fait à Montréal, ce 7 juillet 2026.

Arnaud Saint-Laurent, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site internet de l'arrondissement en date du 7 juillet 2026, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Fait à Montréal, ce 7 juillet 2026.

Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

2026-26-040	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE EN 2026
--------------------	---

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT
(RCA-180, articles 7(2^o) et 39)

À la séance du 6 juillet 2026, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2026, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites identifiés dans l'annexe A.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur ces sites.
3. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans l'annexe A.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2026-26-041	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE EN 2026
--------------------	---

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC
(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)**

À la séance du 6 juillet 2026, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2026, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, exclusivement sur les sites identifiés à cet effet.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables aux dates et aux heures indiquées à l'annexe A.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2026-26-042	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE EN 2026
--------------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 6 juillet 2026, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2026, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de procéder à la fermeture de rues sur les sites identifiés à cet effet.
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable aux dates et aux heures indiquées à l'annexe A.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2026-26-043	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE EN 2026
--------------------	---

**RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT
ROSEMONT–PETITE-PATRIE
(01-279, article 521, par. 5)**

À la séance du 6 juillet 2026, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2026, il est exceptionnellement permis, pour annoncer les événements, d'installer et de maintenir une bannière portant le nom de l'événement et des partenaires, sur les sites identifiés dans l'annexe A

La bannière doit être fixée solidement dans des ancrages prévus à cette fin. Elle doit être faite d'un matériau résistant au feu ou ignifugées.

2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et heures des événements indiqués dans l'annexe A.
3. Les organisateurs des événements sont responsables des dommages ou réclamations pouvant résulter de l'installation, du maintien et de l'enlèvement de leurs bannières.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2026-26-044	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE EN 2026
--------------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA PROPRETÉ ET SUR LA PROTECTION DU DOMAINE
PUBLIC ET DU MOBILIER URBAIN
(R.R.V.M. c. P-12.2, article 7)**

À la séance du 6 juillet 2026, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2026, il est permis de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans l'annexe A.
2. Durant l'exécution des travaux de peinture :
 - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tels une ligne, une marque ou un signe au sol.
3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans l'annexe A.
4. Les organisateurs de ces événements sont responsables de l'application de la présente ordonnance.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux														
Pour les événements tenus à partir du 6 juillet 2026 - No de sommaire : 1268724007														
			A.S. Amplification sonore (*1) V.P.A Vente de produits alimentaires (*2) V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2) C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2) F.R. Fermeture de rue (s) (*3) V.H. Véhicule hippomobile (*4) R.C. Ralentissement de la circulation (*3) URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5) MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain			Références aux règlements municipaux concernés *1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., (RCA-180), articles 7(2°) et 39; *2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8; *3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3; *4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22; *5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5; *6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.								
	Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P.P. *2	C.V. A. *2	F.R. *3	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires
	Événement : Marche active Contenu : Cours de marche active, animation et musique Promoteur : Service des Loisirs Angus Bourbonnière Adresse : 5350, rue Lafond, 2e étage, Montréal, Qc, H1X 2X2 Représenté par : Stéphanie Rolland	15	Montage : 8, 15, 22 et 29 juillet et 5, 12, 19 et 26 août 2026 (8 h à 9 h) Événement : 8, 15, 22 et 29 juillet et 5, 12, 19 et 26 août 2026 (9 h à 11 h) Démontage : 8, 15, 22 et 29 juillet et 5, 12, 19 et 26 août 2026 (11 h à 12 h)	Espace Bonheur Masson		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	Événement : Salsa Contenu : Cours de salsa, animation et musique Promoteur : Service des Loisirs Angus Bourbonnière Adresse : 5350, rue Lafond, 2e étage, Montréal, Qc, H1X 2X2 Représenté par : Stéphanie Rolland	15	Montage : 10, 17, 24 et 31 juillet et 7, 14, 21 et 28 août 2026 (17 h à 18 h) Événement : 10, 17, 24 et 31 juillet et 7, 14, 21 et 28 août 2026 (18 h à 19 h30) Démontage : 10, 17, 24 et 31 juillet et 7, 14, 21 et 28 août 2026 (19 h 30 à 20 h30)	Espace Bonheur Masson		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	Événement : Cinéma sous les étoiles Contenu : Projections en plein-air Promoteur : Les productions Funambules Médias Adresse : 288-2065, rue Parthenais, Montréal, Qc, H2K 3T1 Représenté par : David Gaudette	500	Montage : 11 juillet 2026 (17 h à 19 h) Événement : 11 juillet 2026 (19 h à 23 h) Démontage : 11 juillet 2026 (23 h à 23 h 55)	Parc Molson		Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	
	Événement : Pique-nique de la FADOQ Contenu : Pique-nique, animations et musique pour les personnes aînées Promoteur : FADOQ île de Montréal Adresse : 7537, rue Saint-Hubert, Montréal, Qc, H2R 2N7 Représenté par : Grace Chemali	150	Montage : 13 juillet 2026 (10 h à 11 h) Événement : 13 juillet 2026 (11 h à 15 h) Démontage : 13 juillet 2026 (15 h à 16 h)	Parc Maisonneuve		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	Événement : Soirée de danse couche tôt Contenu : Musique, danse, chorégraphie, ventes boissons et nourriture Promoteur : Milieu de vie Masson Village Adresse : 5793, 2e Avenue, Montréal, Qc, H1Y 2R1 Représenté par : Luc Corbin	100	Montage : 17 juillet 2026 (17 h à 19 h) Événement : 17 juillet 2026 (19 h à 22 h) Démontage : 17 juillet 2026 (22 h à 22 h 30) Remise en cas d'intempéries : 18 juillet 2026	Parc du Pélican		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	
	Événement : Activité de danse en ligne Contenu : Activité de danse en ligne, animation et musique Promoteur : Les Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont Adresse : 2705, rue Masson, Montréal, Qc, H1Y 1W6 Représenté par : Karine Brunet-Laniel	30	Montage : 4 et 11 août 2026 (15 h à 18 h) Événement : 4 et 11 août 2026 (18 h à 20 h) Démontage : 4 et 11 août 2026 (20 h à 21 h)	Parc Molson, Kiosque du parc Molson		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	Événement : 45e anniversaire du club de gymnastique Les Asymétriques Contenu : Animations familiales, rencontres avec entraîneurs et anciens membres, BBQ communautaire et activités soulignant les 45 ans du club. Promoteur : Les Asymétriques de Montréal Adresse : 3180, rue Bélanger, Montréal, Qc, H1Y 1B5 Représenté par : Sophie Breis	500	Montage : 7 août 2026 (9 h à 17 h) Événement : 8 août 2026 (9 h à 17 h) Démontage : 8 août 2026 (17 h à 20 h) Remise en cas d'intempéries : 15 août 2026		Ruelle au sud de la rue Bélanger entre la 9e Avenue et la 10e Avenue	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	
	Événement : Le monde de Rosy - Rosy land Contenu : Célébrations du 10e anniversaire du skatepark Père-Marquette avec compétition amateur de skateboard, BBQ, spectacle de musique, animations et musique Promoteur : Association Skateparks Montréal Adresse : 3825, avenue Laval, Montréal, Qc, H2W 2H9 Représenté par : Yann Fily-Paré	150	Montage : 8 août 2026 2026 (10 h à 14 h) Événement : 8 août 2026 (14 h à 21 h) Démontage : 8 août 2026 (21 h à 22 h) Reprise en cas d'intempéries : 9 août 2026	Parc du Père-Marquette, Skatepark du parc du Père-Marquette		Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	Événement : Procession de Sainte-Marie Contenu : Procession religieuse Promoteur : Communauté Catholique Vietnamienne de Montréal Adresse : 2602, rue Beaubien Est, Montréal, Qc, H1Y 1G5 Représenté par : Duc-Thang Vu	500	Événement : 9 août 2026 (9 h à 12 h)		Rue Beaubien entre la 2e et la 1re Avenue, 1re Avenue entre les rues Beaubien et de Bellechasse, rue de Bellechasse entre la 1re et la 2e Avenue, 2e Avenue entre les rues de Bellechasse et Beaubien.	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	
	Événement : Fête d'inauguration de la Pergo-La-Sol, premières récoltes et animations musicales sous la pergola Contenu : Kiosques, ateliers et animations agricoles et musicales Promoteur : Petite-Patrie Collectif Adresse : 3-6629, rue Saint-André, Montréal, Qc, H2S 2K7 Représenté par : Mireille Malaket	60	Montage : 22 août 2026 (9 h à 10 h) Événement : 22 août 2026 (10 h à 15 h) Démontage : 22 août 2026 (15 h à 16 h) Reprise en cas d'intempéries : 23 août 2026	Parc du Père-Marquette		Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

	Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P.P. *2	C.V. A. *2	F.R. *3	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires
	Événement : Grande fête de l'été Contenu : Animations pour la famille, performances musicales, kiosques, nourriture et musique Promoteur : Petite-Patrie Collectif Adresse : 3-6629, rue Saint-André, Montréal, Qc, H2S 2K7 Représenté par : Nicolas Roy	80	Montage : 29 août 2026 (12 h à 14 h) Événement : 29 août 2026 (14 h à 21 h) Démontage : 29 août 2026 (21 h à 23 h) Remise en cas d'intempéries : 30 août 2026	Parc de Gaspé		Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	
	Événement : #FAR2026 Contenu : Animations, spectacles, défilés de ruelle, vente de nourriture, activités culturelles Promoteur : Festival des arts de ruelle Adresse : 1276-B, rue Saint-Zotique Est, Montréal, Qc, H2S 1N7 Représenté par : Léa Philippe	5 000	Montage : 12 et 13 septembre 2026 (8 h à 13 h) Événement : 12 et 13 septembre 2026 (13 h à 22 h) Démontage : 12 et 13 septembre 2026 (22 h à 23 h 59)		Ruelle entre de Normanville et Chambord, au sud de la rue Saint-Zotique Est et la ruelle entre la 6e Avenue et la 7e Avenue et entre les rues Dandurand et Holt Défilé en ruelles de l'arrondissement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	
	Événement : Marche du rein de Montréal Contenu : Marche, discours, animations et musique Promoteur : La fondation canadienne du rein Adresse : 880-5160 boulevard Décarie, Montréal, Qc, H3X 2H9 Représenté par : Andrew Deschênes	250	Montage : 13 septembre 2026 (7 h à 8 h) Événement : 13 septembre 2026 (8 h à 12 h) Démontage : 13 septembre 2026 (12 h à 13 h)	Parc Maisonneuve		Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	
	Événement : BBQ de l'été Contenu : Animations, ateliers créatifs, activités sportives, BBQ et musique Promoteur : Compagnons de Montréal Adresse : 6365, rue de Saint-Vallier, Montréal, Qc, H2S 2P6 Représenté par : Céline Lobet	100	Montage : 17 septembre 2026 (8 h à 11 h) Événement : 17 septembre 2026 (11 h à 14 h) Démontage : 17 septembre 2026 (14 h à 16 h)	Parc André-Lavallée, Plancher de danse du parc André-Lavallée		Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	Événement : 50e anniversaire du CPE La Galijode Contenu : Animations pour la famille, maquillage, photobooth, spectacle, kiosques, exposition souvenir, nourriture et musique Promoteur : Centre de la petite enfance La Galijode inc. Adresse : 6315, 13e Avenue, Montréal, Qc, H1X 2Y6 Représenté par : Marie-Eloïse Samyn	250	Montage : 19 septembre 2026 (10 h à 15 h) Événement : 19 septembre 2026 (15 h à 19 h) Démontage : 19 septembre 2026 (19 h à 21 h)	Parc de L'Ukraine		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	
	Événement : Soirée hommage à Pearl Jam et musique alternative Contenu : Concert Promoteur : Milieu de vie Masson Village Adresse : 5793, 2e Avenue, Montréal, Qc, H1Y 2R1 Représenté par : Luc Corbin	250	Montage : 19 septembre 2026 (16 h à 18 h) Événement : 19 septembre 2026 (18 h à 22 h 30) Démontage : 19 septembre 2026 (22 h 30 à 23 h) Remise en cas d'intempéries : 18 septembre 2026	Parc Jean-Duceppe		Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	
	Événement : Festi-ainé.es Contenu : Repas en plein-air, kiosques, danse, animations et musique dans le cadre de la Journée internationale des aîné.es Promoteur : Groupe L'Entre-Gens Adresse : 435, rue Beaubien Est, Montréal, Qc, H2S 1S4 Représenté par : Nathalie Vaillant	150	Montage : 1er octobre 2026 (8 h 30 à 11 h 30) Événement : 1er octobre 2026 (11 h 30 à 16 h) Démontage : 1er octobre 2026 (16 h à 17 h 30)	Parc du Père-Marquette		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	Événement : La marche pour le Phare Contenu : Animations, jeux de kermesse, massothérapie, BBQ et célébration de clôture avec kiosque de nourriture et breuvage Promoteur : Le phare, Enfants et Familles Adresse : 2725, avenue du Mont-Royal Est, Montréal, Québec, H1Y 0A1 Représenté par : Nycolina Melano	400	Montage : 3 octobre 2026 (6 h à 9 h) Événement : 3 octobre 2026 (9 h à 14 h) Démontage : 3 octobre 2026 (14 h à 15 h) Remise en cas d'intempéries : 4 octobre 2026	Parc Jean-Duceppe		Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	
	Événement : Fête du sport 2026 Contenu : Animations et initiations aux sports, spectacles, musique Promoteur : Service des Loisirs Angus Bourbonnière Adresse : 5350, rue Lafond, Montréal, Qc, H1X 2X2 Représenté par : Stéphanie Rolland	300	Montage : 3 octobre 2026 (10 h à 13 h) Événement : 3 octobre 2026 (13 h à 17 h) Démontage : 3 octobre 2026 (17 h à 19 h)	Parc André-Lavallée, Terrain de baseball et plancher de danse du parc André-Lavallée		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

Pour les événements tenus à partir du 6 juillet 2026 - No de sommaire : 1268724007

A.S. Amplification sonore (*1)

V.P.A Vente de produits alimentaires (*2)

V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)

C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)

F.R. Fermeture de rue (s) (*3)

V.H. Véhicule hippomobile (*4)

R.C. Ralentissement de la circulation (*3)

URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)

MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain

Références aux règlements municipaux concernés

*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., (RCA-180), articles 7(2°) et 39;

*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;

*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;

*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;

*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;

*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

	Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P.P. *2	C.V. A. *2	F.R. *3	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires
	Événement : Marathon BENEVA de Montréal Contenu : Courses (1km, 5km, 10km, demi-marathon et marathon), animations, nourriture, spectacles Promoteur : Courons Montréal Adresse : 99070, Du Tremblay app: C.P. 99070, Succ. Du Tremblay Longueuil, Qc, J4N 0A5 Représenté par : Mario Blain	32 000	Montage : du 5 au 9 octobre 2026 (6 h à 23 h 45) Événement : du 9 au 11 octobre 2026 (6 h à 23 h 45) Démontage : du 12 et 16 octobre 2026 (6 h à 23 h 45)	Parc Maisonneuve	Boul. Saint-Joseph Est entre rue D'Iberville et 16e Avenue, 16e Avenue entre boul.Saint-Joseph Est et rue Masson, rue Masson entre 16e Avenue et 18e Avenue, 18e Avenue entre rue Masson et boul. Rosemont, boul. Rosemont entre 18e Avenue et 44e Avenue, rue Viau entre rue de Bellechasse et rue Sherbrooke Est, rue Sherbrooke Est entre rue Viau et boul. Pie-IX, rue de Bellechasse entre Viau et la 31e Avenue, 31e Avenue entre de Bellechasse et Beaubien Est, rue Beaubien Est entre 31e Avenue et 35e Avenue, 35e Avenue entre Beaubien Est et de Bellechasse, 43e Avenue entre Rosemont et Saint-Zotique Est, rue Beaubien entre 44e Avenue et 41e Avenue, 41e Avenue entre Beaubien Est et Saint-Zotique Est, rue Saint-Zotique Est entre 41e Avenue et 43e Avenue, 44e Avenue entre Beaubien Est et Rosemont, boul. Saint-Laurent entre de l'Arcade et Jean-Talon Est et entre de Bellechasse et Jean-Talon Est, rue Beaubien Est entre Saint-Laurent et Saint-Hubert, rue Saint-Denis entre Saint-Zotique Est et Rosemont, rue Saint-Hubert entre Beaubien Est et des Carrières	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

Page 3

2026-26-045	ORDONNANCE VISANT À INSTALLER DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES SUR L'AVENUE DU MIDWAY, ENTRE LA RUE RACHEL EST ET L'AVENUE DU MONT-ROYAL EST
--------------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 6 juillet 2026, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. d'installer une piste cyclable vers le nord sur l'avenue du Midway, entre l'avenue Mont-Royal Est et la rue William-Tremblay;
2. d'installer une bande cyclable vers le sud sur l'avenue du Midway, entre l'avenue Mont-Royal Est et la rue William-Tremblay;
3. d'installer une chaussée désignée vers le nord sur l'avenue du Midway, entre les rues William-Tremblay et Rachel Est;
4. de mettre en place la signalisation appropriée aux intersections pertinentes;
5. de conserver toute autre réglementation en vigueur.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement